

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
3 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la décision modificative n°3 qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse, comme suit :

| LIBELLES | Mouvements Budgétaires | | Mouvements Réels | | Mouvements d'Ordre | |
|---------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Section d'investissement | 134 319 980,71 | 134 319 980,71 | -2 136 089,90 | 1 103 489,79 | 136 456 070,61 | 133 216 490,92 |
| Section de Fonctionnement | 5 143 299,65 | 5 143 299,65 | 3 249 579,69 | 10 000,00 | 1 893 719,96 | 5 133 299,65 |
| TOTAUX | 139 463 280,36 | 139 463 280,36 | 1 113 489,79 | 1 113 489,79 | 138 349 790,57 | 138 349 790,57 |
| Déficit | 0,00 | | 0,00 | | | |
| TOTAUX EGAUX 2 à 2 | 139 463 280,36 | 139 463 280,36 | 1 113 489,79 | 1 113 489,79 | 138 349 790,57 | 138 349 790,57 |

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision modificative, composée à plus de 99% d'écritures et de mouvements d'ordre ainsi que de virements de crédits s'équilibre, en mouvements budgétaires, à hauteur de 139.463.280,36 €, en mouvements réels, à 1.113.489,79 € et en mouvements d'ordre, à 138.349.790,57 €.

Par ailleurs, ces mouvements d'ordre sont concentrés à près de 90% sur le Budget Annexe Transports où ils s'équilibrent à hauteur de 124.297.404,76 €.

Les crédits de mouvements d'ordre sont importants car, à l'instar de ceux qui avaient été ouverts dans la décision modificative n°8 (délibération n° 2008/0749 du 28 novembre 2008), ils tiennent compte, dans ce budget annexe, de l'ouverture (ou de la réouverture, lorsque les régularisations n'ont pas pu être faites sur 2008) de crédits en recettes et dépenses à hauteur de 122.459.036,32 € pour transformer des comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) en comptes d'immobilisations définitives, ces immobilisations relatives à la deuxième phase du tramway étant achevées.

Sur ce budget mais également sur d'autres, les mouvements d'ordre comprennent aussi des ajustements de dotations aux amortissements et de reprises de quote-part de subventions d'équipement au résultat de l'exercice.

Au budget annexe de la ZAC des Quais, ils correspondent, comme d'habitude, à des écritures de mouvements de stocks de terrains et de travaux mais aussi au versement par le Budget Principal d'avances remboursables.

Dans les virements de crédits, il peut être relevé un prélèvement de 2.830.000 € initialement inscrits au Budget Primitif 2009 pour faire face à la première participation de la CUB au financement de la réalisation de la LGV SEA, et réaffecté, avec un complément de 970.000 € prélevé sur le crédit des dépenses imprévues, soit 3.800.000 € au global, au financement , sous forme d'avance financière, du deuxième appel de fonds effectué par RFF en vue d'assurer le préfinancement d'acquisitions foncières à réaliser dans le cadre de la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux - Phase 2 – Mise à 4 voies entre Cenon et La Bénauge.

La CUB a décidé, en effet, de participer à cette opération par délibération n°2008/0380 du 27 juin 2008 et a signé la convention correspondante en date du 14 novembre 2008, convention ou interviennent respectivement et outre RFF, la Région Aquitaine et le Département de la Gironde, pour un total de participation à la charge de la CUB de 6.333.333 € sur un total d'acquisitions à réaliser de 18.999.999 €.

Un premier acompte de 15%, soit 949.999,95 € a été mandaté le 24 décembre 2008 à l'issue de la signature de la convention et il est très probable que le solde (1.583.333,25 €) soit appelé par RFF avant la fin de la présente année.

Il est prévu que cette avance financière soit remboursée aux collectivités territoriales participantes lorsque la convention de financement de la LGV Tours-Bordeaux entre l'Etat et les collectivités locales partenaires sera signée.

Sont ensuite dégagés par prélèvement sur le crédit des dépenses imprévues les crédits nécessaires (175.000,92€) au paiement de la participation de la CUB à l'augmentation du capital social de la Société d'Economie Mixte "Gironde Développement".

A noter également que la présente DM est mise à profit pour transformer en avance financière, par le biais d'une écriture d'annulation sur exercice clos/réémission, le versement effectué fin 2008, à tort, sous forme de fonds de concours.

Parmi les virements de crédits figurant au budget principal, il peut être, en outre, relevé, divers prélèvements effectués sur des affectations de crédits à des opérations d'aménagement dans le cadre de l'enveloppe des 23 millions d'euros pour financer une avance remboursable à faire à hauteur de 3.191.588 € au Budget Annexe de la ZAC des Quais à Floirac pour financer, dans l'attente de l'encaissement des produits de cession, des acquisitions et travaux d'aménagement.

Au chapitre 458, un complément de crédit de 149.899,70 €, correspondant à la TVA du coût du projet dont la CUB a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage (Délibération n°2007/0360 du 25/05/2007), est inscrit pour permettre à notre Etablissement d'achever de payer les travaux de requalification de la RD 1215 à Eysines, transférée par l'Etat au Département.

Enfin, un crédit de 110.000 €, qui sera, au final, pris en compte dans l'enveloppe Tramway 1^{ère} phase, est amené au Budget Annexe Réseau de Chaleur par le Budget Principal, sous la forme d'une subvention d'investissement dans le respect des dispositions prévues par le 2^o de l'article L.2224-2 du CGCT,

En effet, dans le cadre de la réalisation de la ligne A de la première phase du tramway à Cenon et à Lormont, il a dû être procédé au préalable au déplacement du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne. En 2001, une protection cathodique partielle par anodes sacrificielles a été mise en place sur cette partie du réseau.

En décembre 2003, suite à la mise en service du tramway, il s'est avéré que des courants vagabonds subsistaient faisant courir le risque d'apparition de désordres sur le réseau.

En conséquence, à l'occasion de la réalisation de la deuxième phase du tramway et du déplacement préalable du réseau de chaleur, de nouvelles protections cathodiques ont été mises en œuvre en vue d'assurer une meilleure protection du réseau sur la partie du réseau de chaleur « première phase du tramway », c'est-à-dire, dans le secteur de La Morlette, Camille Pelletan à Cenon et le long de l'avenue de la Libération à Lormont.

Après consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de protection des canalisations sur cette partie du réseau, un financement complémentaire de 110 000 € s'avère nécessaire, pour pouvoir engager les dépenses inhérentes aux marchés passés.

En section de fonctionnement, l'essentiel des dépenses inscrites (3.191.588 €) se situe au Budget Annexe de la ZAC des Quais à Floirac.

Tels sont les commentaires qui peuvent être faits sur la présente décision modificative.

Aussi, au regard des éléments ci-dessus exposés, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir, en application notamment de l'article L-2312-2 du code général des collectivités territoriales, d'une part et de la délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008, d'autre part.

- **Adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision Modification n°3 qui, tous budgets confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses, à 139.463.280,36 €.

- **Décider formellement de :**

- Faire verser par le Budget Principal :

- une avance de 3.191.558 € au Budget Annexe « ZAC des Quais » à Floirac pour assurer le financement relais d'acquisitions et de travaux d'aménagement, avance qui sera remboursée au Budget Principal au fur et à mesure que ce budget annexe encaissera des produits de cession issus de la vente des terrains aménagés ;
 - une subvention d'équipement de 110.000 € au budget annexe Réseau de Chaleur dans le respect du 2^e de l'article L.2224-2 du CGCT pour compléter le financement de travaux de protection cathodique sur le réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, travaux générés par la réalisation de la première phase du Tramway.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées :

120 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JUIN 2009

PUBLIÉ LE : 3 JUIN 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND